

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 MARS 2024

PROCÈS-VERBAL

Rapporteur : **M. Eric COLLIN**

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de présents	16
Nombre de pouvoirs	3
Votants	19

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit Mars 2024, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Besse-sur-Issole, dûment convoqué le 15 Mars 2024, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Eric COLLIN.

Etaient présents :

Mme MARTINELLI Marie-Paule, M. MARIANI Richard, Mme CORTIZO Michèle, M. TAVERA Jean-Pierre, M. MONTANARD Didier, M. RUFO Robert, Mme RAULT Véronique, M. QUENIN Michel, Mme RUSSO Brigitte, M. DANJOU Eddy, Mme SEGURA-FOURCADE Laurence, M. BRULETTI Paul, M. HOFFMANN Franck, M. SALABERT Alain, Mme PEUCH Christelle

Etaient représentés :

Mme BURDY Jeannine par M. MONTANARD Didier -Mme LYON Christine par Mme MARTINELLI Marie-Paule – M. DUVAL Didier par Mme PEUCH Christelle

Etaient absents :

Mme SOULE-SUSBIELLES Dominique - M. SPECQ Henri, Mme AUDISIO Corinne, M. RASTEGUE Hervé.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. BRULETTI Paul

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à : 18h05

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour

**REUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 28 MARS 2024 -18 H
SALLE DU CONSEIL - MAIRIE**

ORDRE DU JOUR

Administration Générale

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 29 Février 2024

Finances

2. Approbation du compte de gestion 2023 – Budget Principal
3. Approbation du compte de gestion 2023 – Budget Eau et Assainissement
4. Approbation du compte administratif 2023 – Budget Principal
5. Approbation du compte administratif 2023 – Budget Eau et Assainissement
6. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 – Budget Principal
7. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 – Budget Eau et Assainissement
8. Fixation des taux de taxes directes locales
9. Vote du Budget Primitif 2024 de la commune
10. Vote du Budget Primitif 2024 – Eau et Assainissement
11. Attribution d'une subvention au Comité des Fêtes « Les 4 Saisons » suite à la convention adoptée en conseil municipal du 29 Février 2024

Ressources humaines

12. Création de Poste
13. Actualisation du tableau des effectifs

Fait à Besse-sur-Issole, le 15 Mars 2024



Le Maire,
Eric COLLIN

DELIBERATIONS

ADMINISTRATION GENERALE

16//24 - Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 29 Février 2024

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le compte rendu de la séance du 29 février 2024

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï cet exposé,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **ADOPTE** la présente délibération
-

FINANCES

17/24 - Approbation du compte de gestion 2023 – Budget principal

Exposé des motifs

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la production des comptes du comptable à l'ordonnateur et que la commune ne peut valablement délibérer sur le compte administratif sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Comptable Public.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'exactitude du compte de gestion et sa concordance avec le compte administratif de l'ordonnateur ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Considérant les résultats de l'exercice et de clôture, rappelés ci-dessous :

Compte de gestion	Résultat de clôture 2022	Part affectée à l'investissement (1068)	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Investissement	-301 000,29 €		-232 098,00 €	-533 098,29 €
Fonctionnement	857 633,87 €	301 001,00 €	125 151,23 €	681 784,10 €

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion relatif au budget principal, dressé pour l'exercice 2023, par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.
- **DE DECLARER** que le compte de gestion 2023, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où cet exposé,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **ADOPTE** la présente délibération

18/24 - Approbation du compte de gestion 2023 – Budget Eau et Assainissement

Exposé des motifs

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la production des comptes du comptable à l'ordonnateur et que la commune ne peut valablement délibérer sur le compte administratif sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Comptable Public.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'exactitude du compte de gestion et sa concordance avec le compte administratif de l'ordonnateur ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Considérant les résultats de l'exercice et de clôture, rappelés ci-dessous :

Compte de gestion	Résultat de clôture 2022	Part affectée à l'investissement (1068)	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Investissement	47 393,62 €		-4 716,97 €	42 676,65 €
Fonctionnement	343 876,08 €		92 732,63 €	436 608,71 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion relatif au budget eau et assainissement, dressé pour l'exercice 2023, par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.
- **DE DECLARER** que le compte de gestion 2023, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï cet exposé,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **ADOPTE** la présente délibération

Madame Véronique RAULT, Conseillère municipale entre dans la salle et participe aux prochaines délibérations

19/24 - Approbation du compte administratif 2023 – Budget Principal

Le compte administratif 2023 fait état des résultats suivants :

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	3 943 647,22 €	G	4 068 798,45 €
	Section d'investissement	B	1 324 733,78 €	H	1 092 635,78 €
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	556 632,87 €
	Report en section d'investissement (001)	D	301 000,29 €	J	

	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	5 569 381,29 €	= G+H+I+J	5 718 67,10 €
--	--------------------------------	-----------	----------------	-----------	---------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E		K	
	Section d'investissement	F		L	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F		- €	= K+L

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	3 943 647,22 €	= G+I+K	4 625 431,32 €
	Section d'investissement	= B+D+F	1 625 734,07 €	= H+J+L	1 092 635,78 €
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	5 569 381,29 €	= G+H+I+J+K+L	5 718 067,10 €

Compte Administratif	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Reste à réaliser
Investissement	1 324 733.78 €	1 092 635.78 €	- 232 098.00 €	
Fonctionnement	3 943 647.22 €	4 068 798.45 €	125 151.23 €	- €

Monsieur Eric COLLIN, le Maire transmet la présidence à Madame Marie-Paule MARTINELLI et quitte ensuite l'assemblée au moment du vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu l'ensemble les pièces du dossier,

Vu la note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles annexée au compte administratif de l'exercice 2023 imposée par l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)

Vu le compte administratif 2023 du budget principal de la commune de Besse sur Issole

Il est proposé au Conseil municipal de :

- 1° - Donner acte de la présentation faite du compte administratif, tel qu'il vient d'être présenté ;
- 2°- Constaté les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3°- Voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Madame la Première Adjointe demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où cet exposé,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **ADOPTE** la présente délibération

Il est précisé que les recettes du camping sont importantes depuis que la Municipalité en a repris la régie.

Monsieur Alain SALABERT, Conseiller municipal minoritaire, souhaite en savoir davantage sur les montants perçus.

Ils se montent à 170 000 euros en 2023.

BESSE SUR ISSOLE



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

La loi NOTRe du 7 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités locales. Notamment l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Sommaire

- 1- Introduction
 - Principes généraux
- 2- Recettes de fonctionnement
 - Synthèse des recettes de fonctionnement
 - Eléments d'appréciation
- 3- Dépenses de fonctionnement
 - Synthèse des charges à caractère général
 - Eléments d'appréciation
 - Synthèse des autres charges de gestion courante
 - Eléments d'appréciation
- 4- La capacité d'autofinancement

1- Introduction

Le compte administratif est établi en fin d'exercice par le président de l'assemblée délibérante. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité. Le compte administratif est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1. Il retrace toutes les recettes (y compris celles non titrées) et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser).

L'approbation du compte administratif permet de constater les effets de la gestion sur les comptes de la commune de Besse sur Issole et leurs conséquences en matière d'équilibre financier pour l'année écoulée. En application de l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, la loi NOTRe impose la communication aux élus d'"une note de présentation brève et synthétique" du compte administratif ; la note de synthèse reprend l'essentiel des données comptables présentées au compte administratif en y ajoutant des éléments d'appréciation et d'analyse financière. Le compte administratif de 2023 est donc comparé aux comptes administratifs des années précédentes.

Le compte administratif de l'année 2023 fait ressortir les résultats de manière globale, tels que présentés et résumés ci-après :

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	3 943 647.22 €	G	4 068 798.45 €
	Section d'investissement	B	1 324 733.78 €	H	1 092 635.78 €
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	556 632.87 €
	Report en section d'investissement (001)	D	301 000.29 €	J	
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	5 569 381.29 €	= G+H+I+J	5 718 067.10 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E		K	
	Section d'investissement	F		L	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	- €	= K+L	0.00 €
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	3 943 647.22 €	= G+I+K	4 625 431.32 €
	Section d'investissement	= B+D+F	1 625 734.07 €	= H+J+L	1 092 635.78 €
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	5 569 381.29 €	= G+H+I+J+K+L	5 718 067.10 €

En fonctionnement, le résultat de l'exercice fait ressortir un excédent de 125 151,23 € auquel s'ajoute l'excédent de N-1 de 556 632,87 € pour un résultat cumulé de clôture de 681 784,10 €.

En investissement, l'exercice 2023 a généré un déficit de 232 098,00 €. Avec la reprise du résultat antérieur de - 301 000,29 €, le résultat cumulé de clôture s'élève à - 533 098,29 €.

2- Recettes de fonctionnement

➤ Synthèse des recettes de fonctionnement

R	F	Compte	2023	2022	% n/n-1
R	F				
R	F	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	556 632.87 €	886 424.42 €	-37.20%
R	F	013 - Atténuations de charges	35 841.44 €	85 993.46 €	-58.32%
R	F	6419 - Remboursements	35 841.44 €	81 456.63 €	-56.00%
		645 - Remboursements charges SS et prévoyance		4 536.83 €	
R	F	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 269.25 €	- €	
R	F	777 - Quote-part des subventions	600.00 €		
		7761 - Diff/réal (+) transférées en investissement	18 669.25 €		
R	F	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	296 649.82 €	219 095.28 €	35.40%
R	F	70311 - Concession dans les cimetières	21 576.25 €	9 900.00 €	117.94%
R	F	70323 - Redevance occupation domaine	7 233.04 €	11 750.54 €	-38.45%
R	F	70388 - Autres redevances et recettes diverses	18 866.00 €	520.00 €	
R	F	70611 - Redevances enlèvement ordures	3 086.28 €		
R	F	7062 - Redevances services à caractère culturel	500.00 €	1 050.00 €	
R	F	70632 - Redevances services à caractère loisir	2 467.54 €	9 209.99 €	
R	F	7066 - Redevances et droits à caractère	64 750.14 €	15 228.26 €	325.20%
R	F	7067 - Redevances et droits périscolaires	122 542.88 €	112 350.50 €	9.07%
R	F	70688 - Autres prestations de services	3 104.52 €	955.48 €	
R	F	70841 - Mise à disposition personnel BA	39 445.65 €	37 579.63 €	
R	F	70846 - Mise à disposition personnel GFP	- €	3 138.31 €	
R	F	70878 - Remboursement par d'autres redevables	13 077.52 €	17 412.57 €	
R	F	73 - Impôts et taxes	2 717 014.91 €	2 482 424.58 €	9.45%
R	F	73111 - Taxe foncières et habitations	2 026 509.00 €	1 894 484.00 €	6.97%
R	F	7318 - Autres impôts locaux	2 395.00 €	12 540.00 €	-80.90%
R	F	73211 - Attribution de compensation	121 995.00 €	121 995.00 €	0.00%
R	F	73212 - Dotation de solidarité communautaire	22 149.00 €		
R	F	73223 - Fond de péréquation ressources	56 791.00 €	269 788.93 €	-78.95%
R	F	73224 - Fonds départ DTMO	223 403.29 €		
R	F	7336 - Droits de place	8 591.78 €	13 495.69 €	-36.34%
R	F	7343 - Taxe sur les pylônes électriques	81 120.00 €	77 331.00 €	4.90%
R	F	7351 - Taxe sur la consommation finale électricité	131 731.97 €	78 124.86 €	68.62%
R	F	7362 - Taxe de séjour	14 388.87 €	14 665.10 €	-1.88%
R	F	7381 - Taxe additionnelles droits de mutation	27 940.00 €	- €	
R	F	74 - Dotations, subventions et participations	592 820.15 €	597 638.40 €	-0.81%
R	F	7411 - Dotation forfaitaire	118 483.00 €	114 916.00 €	3.10%
R	F	74121 - Dotation de solidarité rurale	239 629.00 €	215 102.00 €	11.40%
R	F	74127 - Dotation nationale de péréquation	34 029.00 €	35 148.00 €	-3.18%
R	F	742 - Dotation aux élus locaux	333.00 €	133.00 €	
R	F	744 - FCTVA	10 731.80 €		
R	F	7472 - Participations Régions	- €	1 188.36 €	-100.00%
R	F	7473 - Participations Départements	768.61 €	1 302.00 €	
R	F	7478 - Autres organismes	173 904.74 €	184 249.04 €	-5.61%
R	F	74834 - Compensation exonération TF	14 941.00 €	12 713.00 €	17.53%
R	F	74835 - Etat compensation exonération TH	- €	922.00 €	
R	F	7484 - Dotation de recensement	- €	5 770.00 €	
R	F	7488 - Autres attributions et participations		26 195.00 €	

R	F	75 - Autres produits de gestion courante	373 729.45 €	221 842.17 €	68.47%
R	F	752 - Revenu des immeubles	367 307.83 €	220 244.54 €	66.77%
R	F	7588 - autres produits divers	6 421.62 €	1 597.63 €	301.95%
R	F	76 - Produits financiers	126.50 €	64.40 €	
R	F	7688 - Autres	126.50 €	64.40 €	
R	F	77 - Produits exceptionnels	33 346.93 €	20 296.25 €	64.30%
R	F	7713 - Libéralités reçues	- €	560.00 €	
R	F	7718 - Autres produits exceptionnels	12 540.08 €	6 616.25 €	89.53%
R	F	775 - Produits des cessions d'immobilisations	11 756.00 €	5 120.00 €	
R	F	7788 - Produits exceptionnels divers	9 050.85 €	8 000.00 €	

➤ *Eléments d'appréciation*

Chapitre 013 Atténuations de charges

Ces recettes correspondent aux remboursements effectués par notre assurance statutaire. Ces remboursements sont en forte baisse car le nombre de jours de maladie a fortement baissé en 2023.

Chapitre 70 Produits des services, du domaine

Les recettes des produits des services sont en hausse (35,40 %). Certains articles ont connu des hausses, comme par exemple les ventes de concessions et autres (article 70311) ou encore les recettes de l'article 70878 principalement composées par les indemnités d'immobilisation liées au projet photovoltaïque.

Les redevances services à caractère culturel, de loisir et social sont en augmentation sur la structure O comme 3 pommes et plutôt stable sur le volet périscolaire.

Chapitre 73 Impôts et taxes

Les recettes de ce chapitre sont en légère augmentation. La hausse des produits de fiscalité directe (73111) est due à l'augmentation mécanique des bases.

On peut noter que cette année, la commune a perçu la dotation de solidarité communautaire suite à l'adoption du pacte fiscal et financier.

Les recettes des droits de place sont en baisse (-36,34 %).

L'augmentation de la taxe sur la consommation finale d'électricité est due aux versements tardifs des 3^{ème} et 4^{ème} trimestre de 2022 sur l'exercice 2023.

Chapitre 74 Dotations et participations

Les dotations de l'Etat sont en légère augmentation (Dotation Globale Forfaitaire) qui inclut la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité rurale ainsi que la dotation nationale de péréquation.

Le chapitre 74 est globalement stable.

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante

Les recettes des autres produits de gestion courante (75) sont en hausse. La reprise de l'exploitation du camping par la commune contribue grandement à cette hausse, les recettes du camping représentent 39,70 % des recettes globales du revenu des immeubles (article 752).

Chapitre 77 Produits exceptionnels

Ils concernent principalement cessions de matériels effectués.

3- Dépenses de fonctionnement

➤ Synthèse des charges à caractère général

D	F	011 - Charges à caractère général	1 227 963.13 €	1 050 780.98 €	16.86%
D	F	6042 - achats et prestations de service	42.00 €	795.00 €	-94.72%
D	F	60611 - Eau et assainissement	24 241.12 €	15 318.83 €	58.24%
D	F	60612 - Énergie - Électricité	174 036.76 €	122 653.72 €	41.89%
D	F	60613 - Chauffage urbain	10 813.89 €	19 397.47 €	-44.25%
D	F	60621 - Combustibles	4 755.15 €	697.19 €	582.05%
D	F	60622 - Carburants	23 524.16 €	22 935.14 €	2.57%
D	F	60623 - Alimentation	6 445.13 €	6 675.35 €	-3.45%
D	F	60624 - Produits de traitement	1 796.47 €	1 067.47 €	68.29%
D	F	60631 - Fournitures d'entretien	11 389.23 €	6 361.69 €	79.03%
D	F	60632 - Fournitures de petit équipement	48 237.10 €	38 306.98 €	25.92%
D	F	60633 - Fournitures de voiries	18 802.99 €	16 740.04 €	12.32%
D	F	60636 - Vêtements de travail	10 200.72 €	5 817.67 €	75.34%
D	F	6064 - Fournitures administratives	22 190.57 €	19 148.51 €	15.89%
D	F	6065 -Livres	12 490.79 €		
D	F	6067 - Fournitures scolaires	17 853.80 €	18 846.81 €	-5.27%
D	F	6068 - autres matières et fournitures	6 158.35 €	5 641.54 €	9.16%
D	F	611 - Contrats de prestations de services	366 261.75 €	325 365.00 €	12.57%
D	F	6135 - Locations mobilières	34 113.57 €	20 924.44 €	63.03%
D	F	615221 - Entretien et réparations	15 120.34 €	14 821.29 €	2.02%
D	F	615228 - Entretien et réparation autres bâtiments	7 085.49 €	11 136.38 €	-36.38%
D	F	615231 - Entretien et réparations voiries	19 689.10 €	30 202.20 €	-34.81%
D	F	615232 - Entretien et réparations réseaux	44 752.63 €	20 341.74 €	120.00%
D	F	61524 - Entretien bois et forêts	8 976.60 €	7 469.25 €	20.18%
D	F	61551 - Matériel roulant	22 348.70 €	25 579.48 €	-12.63%
D	F	61558 - Autres biens mobiliers	4 181.28 €	4 521.77 €	-7.53%
D	F	6156 - Maintenance	73 634.64 €	77 209.87 €	-4.63%
D	F	6168 - Autres primes d'assurance	36 032.40 €	11 930.35 €	202.02%
D	F	6182 - Documentation générale et technique	5 963.64 €	3 727.49 €	59.99%
D	F	6184 - Versements à des organismes de formation	11 936.20 €	10 927.50 €	9.23%
D	F	6188 - Autres frais divers	273.92 €	2 249.10 €	-87.82%
D	F	6226 - Honoraires	20 244.20 €	12 582.90 €	60.89%
D	F	6227 - frais actes et de contentieux	18 190.80 €	13 805.67 €	31.76%
D	F	6228 - Divers	16 758.93 €	15 751.81 €	6.39%
D	F	6231 - Annonces et insertions	735.79 €	1 371.72 €	-46.36%
D	F	6232 - Fêtes et cérémonies	35 972.55 €	56 565.88 €	-36.41%
D	F	6233 - Foires et expositions	450.00 €	100.00 €	350.00%
D	F	6236 - Catalogues et imprimés	4 815.60 €	127.44 €	3678.72%
D	F	6237 - Publications	4 518.30 €	6 182.91 €	-26.92%
D	F	6238 -Divers	243.90 €		
D	F	6247 - Transports collectifs	3 833.00 €	2 980.00 €	28.62%
D	F	6248 - Divers	- €	1 776.00 €	-100.00%
D	F	6251 - Voyages et déplacements	2 652.09 €	2 253.30 €	17.70%
D	F	6257 - Réceptions	11 723.54 €	4 740.31 €	147.32%
D	F	6261 - Frais d'affranchissement	6 327.39 €	4 699.81 €	34.63%
D	F	6262 - Frais de télécommunications	18 204.76 €	20 426.89 €	-10.88%
D	F	627 - Services bancaires et assimilés	51.70 €	24.38 €	112.06%
D	F	6281 - Concours divers (cotisations...)	12 845.25 €	9 789.19 €	31.22%
D	F	6288 - Autres services extérieurs	5 683.59 €	3 255.06 €	74.61%
D	F	63512 - Taxes foncières	14 970.00 €	20 450.00 €	-26.80%
D	F	63513 - Autres impôts locaux	6 037.76 €	6 585.06 €	-8.31%

➤ *Eléments d'appréciation*

Les charges à caractère général sont en augmentation par rapport à l'exercice 2021 (+ 16,86 %). Les principales raisons sont les suivantes :

- Le coût de l'électricité a eu un impact conséquent sur les dépenses liées à cet article (+41,89 %).
- Le coût de l'eau a aussi eu un impact conséquent sur les dépenses liées à cet article (+58,24 %).
- Les dépenses de fournitures d'entretien (60631) ont doublé suite aux différentes répercussions des hausses des prix pratiqués par les fournisseurs liés au SIVAAD.
- Les fournitures de petit équipement ont augmenté. Les principales dépenses concernent l'achat des fournitures pour les services techniques.
- Les dépenses de l'article 6065 concernent l'acquisition de livres pour la nouvelle bibliothèque ainsi que les deux premiers versements pour la création de la bande dessinée.
- Les contrats et prestation de services sont en hausse (+12,57 %). Cette hausse est une conséquence directe de l'augmentation du coût des repas mais aussi des différents contrats nous liant à des prestataires pour la garderie, la maison des jeunes ou encore le nettoyage de la voirie, la maintenance des différents logiciels métiers.
- Les dépenses liées au location immobilière sont en forte hausse et résulte du choix de la municipalité de louer les illuminations de Noël en lieu et place d'acquisitions.
- Les hausses des dépenses liées à l'entretien et réparation réseaux (615232) concernent la location des illuminations de 2022 réglée en 2023.
- Les autres primes d'assurance sont en hausse et celle-ci s'explique par les raisons suivantes :
 - En 2022 la prime d'assurance concernant les locaux d'habitations a été imputée à un mauvais article (20 363,44 euros)
 - Les différents contrats d'assurances ont connu une forte augmentation. ++ 44 % pour la responsabilité civile, + 8 % pour les bâtiments et + 15,4 % pour la flotte de véhicule.
- Les frais d'actes et contentieux concernent principalement le recours à un cabinet d'avocat pour l'assistance PLU.
- L'article fêtes et cérémonies est en baisse (-36,41 %) et se justifie par le transfert de l'organisation de certaines festivités par l'association des 4 saisons.

➤ *Synthèse des autres dépenses de fonctionnement*

D	F	012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 094 272.66 €	2 024 393.15 €	3.45%
D	F	6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	5 583.97 €	5 395.79 €	3.49%
D	F	6336 - Cotisations CNFPT et Centres de gestion	23 867.33 €	24 072.45 €	-0.85%
D	F	64111 - Personnel titulaire	1 294 213.72 €	1 218 808.36 €	6.19%
D	F	6413 - Personnel non titulaire	96 198.81 €	168 843.19 €	-43.02%
D	F	64162 - Emplois d'avenir	3 364.35 €	13 177.87 €	-74.47%
D	F	64168 - Autres emplois d'insertion	4 400.90 €		
D	F	6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	190 416.39 €	199 243.48 €	-4.43%
D	F	6453 - Cotisations aux caisses de retraite	305 011.87 €	269 491.57 €	13.18%
D	F	6454 - Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	4 257.60 €	7 343.48 €	-42.02%
D	F	6455 - Cotisations pour assurance du personnel	67 323.10 €	45 316.12 €	48.56%
D	F	6458 - Cotisations aux autres organismes	12 584.36 €	3 228.60 €	289.78%
D	F	64731 - Allocation chômage	- €	6 744.04 €	-100.00%
D	F	6474 - Versement aux autres œuvres sociales	4 500.00 €		
D	F	6475 - Médecine du travail	4 516.65 €	6 391.89 €	-29.34%
D	F	6478 - Autres charges sociales diverses	62 793.04 €	58 297.50 €	7.71%
D	F	6488 - Autres charges	15 240.57 €	15 565.00 €	-2.08%

➤ *Eléments d'appréciation*

Chapitre 012 Charges de personnel

Les dépenses liées aux frais et charges de personnel sont stables par rapport à l'exercice 2022. L'augmentation est due à l'effet GVT (glissement, vieillissement, technicité) et à l'augmentation de la valeur du point d'indice.

Les effectifs pourvus au sein de la commune au 31 décembre 2023 se décomposent ainsi :

- Personnel titulaire :

Filière	Catégorie			Disponibilité	Total
	A	B	C		
Administrative	2	2	10		14
Technique			20	1	21
Animation			5	1	6
Police municipale			2		2
Sanitaire et social			3		3
Médico-social		1			1
					47

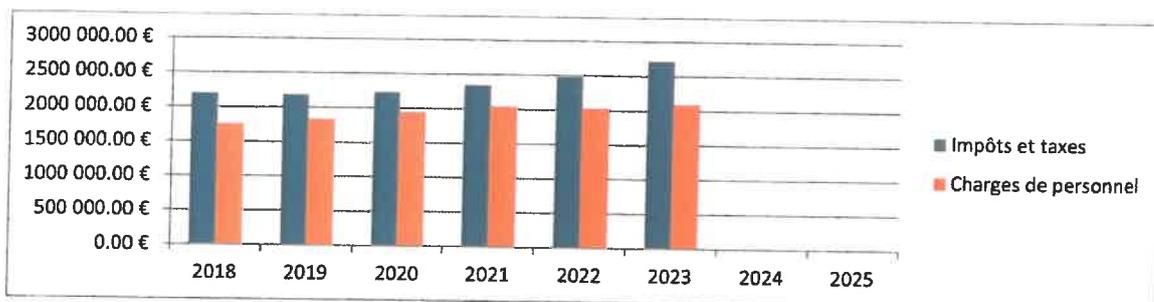
- Personnel non-titulaire

Filière	Catégorie			Total
	A	B	C	
Administrative			1	1
Technique			2	2
Animation				
Police municipale				
Sanitaire et social				
Médico-social				
				3

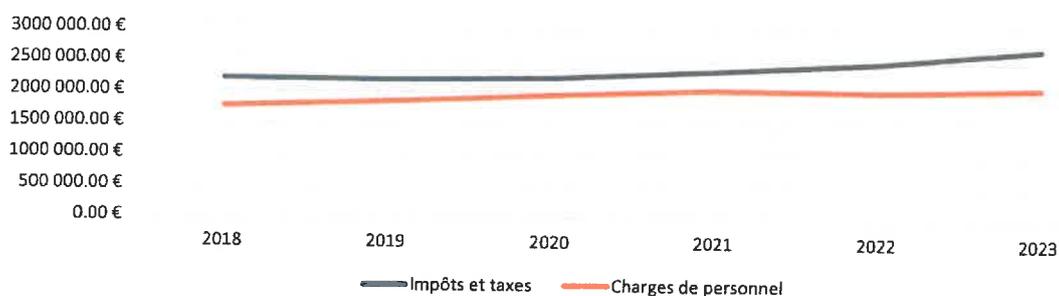
Ecart entre les recettes fiscales et les dépenses de personnel

L'écart entre les recettes fiscales et les charges incompressibles représentées par les charges de personnel diminue entre 2018 et 2021. A partir de l'exercice 2021 les effectifs baissent mais néanmoins les charges de personnel augmentent en particulier à cause des revalorisations du point d'indice. Cependant l'écart entre les recettes fiscales et les charges de personnel augmentant chaque année depuis 2021, évitant ainsi l'effet ciseau.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Impôts et taxes	2 195 465.40 €	2 182 056.73 €	2 224 040.41 €	2 346 015.65 €	2 482 424.58 €	2 717 014.91 €
Charges de personnel	1 756 672.21 €	1 836 032.78 €	1 946 283.63 €	2 046 329.34 €	2 024 393.15 €	2 094 272.66 €
	438 793.19 €	346 023.95 €	277 756.78 €	299 686.31 €	458 031.43 €	622 742.25 €
Effectifs	51,5	49	50	52	50	50



Effet de ciseau (écart entre les recettes fiscales et les dépenses de personnel)

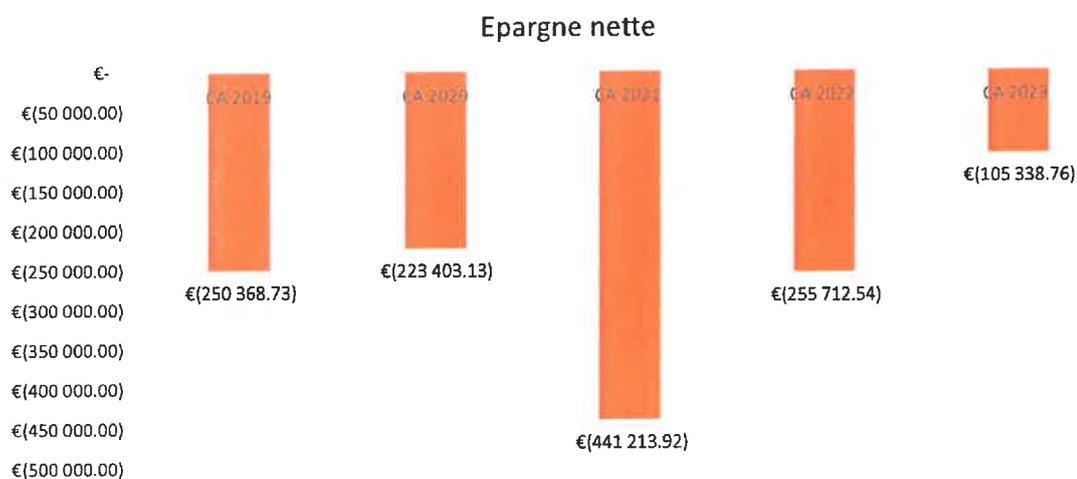


D	F	014 - Atténuations de produits	299 599.00 €	274 626.00 €	9.09%
D	F	739221 - FNGIR	299 599.00 €	274 626.00 €	9.09%
D	F	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	47 846.57 €	89 227.40 €	-46.38%
D	F	6811 - Dotations aux amort.	17 421.32 €	89 227.40 €	-80.48%
D	F	675 - Valeurs comptables cédée	30 425.25 €		
D	F	65 - Autres charges de gestion courante	193 969.83 €	145 374.77 €	33.43%
D	F	6512 - Droits utilisation informatique nuage	309.85 €		
D	F	6531 - Indemnités	82 921.56 €	79 521.12 €	4.28%
D	F	6533 - Cotisations de retraite	3 482.58 €	3 339.96 €	4.27%
D	F	6534 - Cotisations de sécurité sociale	7 158.54 €	6 862.68 €	4.31%
D	F	6541 - Créances admises en non-valeur	- €	331.70 €	
D	F	65372 - Cotisations fonds	165.84 €		
D	F	65541 - Contributions au fonds de compensation	- €	955.83 €	
D	F	65548 - Autres contributions	13 714.39 €	5 098.88 €	168.97%
D	F	657362 -Subventions fonctionnement CCAS	- €		
D	F	65738 - Sub. Fonct. Autres organismes publics	450.00 €		
D	F	6574 - Subventions de fonctionnement	72 585.00 €	40 932.00 €	77.33%
D	F	65888 - Autres	13 182.07 €	8 332.60 €	58.20%
D	F	66 - Charges financières	53 100.13 €	66 999.97 €	-20.75%
D	F	66111 - Intérêts réglés à l'échéance	52 300.13 €	66 999.97 €	-21.94%
D	F	6688 - Autres	800.00 €		
D	F	67 - Charges exceptionnelles	26 895.90 €	67 704.55 €	-60.27%
D	F	6718 - Autres charges exceptionnelles	- €	2 300.00 €	
D	F	673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	- €	103.55 €	
D	F	678 - Autres charges exceptionnelles	26 895.90 €	65 301.00 €	-58.81%
D	F	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 025.32 €	23 363.53 €	
D	F	6811- Dotations aux amortissements	27 025.32 €	23 363.53 €	15.67%

4- La capacité d'autofinancement

Libellé	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Recettes réelles de fonctionnement (a)	4 038 375.05 €	3 279 756.92 €	3 292 384.02 €	3 627 354.54 €	4 049 529.20 €
Dépenses réelles de fonctionnement (b)	3 173 214.83 €	3 242 564.77 €	3 472 312.65 €	3 623 999.77 €	3 895 800.65 €
Épargne brute (a-b)	865 160.22 €	37 192.15 €	- 179 928.63 €	3 354.77 €	153 728.55 €
Intérêts de la dette ©	78 803.76 €	73 004.65 €	66 999.97 €	60 264.16 €	52 300.13 €
Épargne de gestion (épargne brute - c)	- 68 877.20 €	- 35 812.50 €	- 246 928.60 €	- 56 909.39 €	101 428.42 €
Capital de la dette (d)	181 491.53 €	187 590.63 €	194 285.32 €	198 803.15 €	206 767.18 €
Épargne nette (épargne de gestion -d)	- 250 368.73 €	- 223 403.13 €	- 441 213.92 €	- 255 712.54 €	- 105 338.76 €

Pour mémoire, l'épargne nette correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. L'annuité et les remboursements sont pris hors gestion active de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.



20/24 -Approbation du compte administratif 2023 – Budget Eau et Assainissement

Le compte administratif 2023 fait état des résultats suivants :

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	112 848.25 €	G	205 580.88	G-A	92 732.63
	Section d'investissement	B	88 360.54	H	83 643.57	H-B	-4 716.97
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	343 876.08		
	Report en section d'investissement (001)	D		J	47 393.62		

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION	
	TOTAL (réalisations + reports)	p	201 208.79	q	680 494.15	q-p	479 285.36

		DEPENSES		RECETTES	
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'exploitation	E		K	
	Section d'investissement	F		L	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0.00	= K+L	0.00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	112 848.25	= G+I+K	549 456.96		436 608.71
	Section d'investissement	= B+D+F	88 360.54	= H+J+L	131 037.19		42 676.65
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	201 208.79	= G+H+I+J+K+L	680 494.15		479 285.36

Compte Administratif	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Reste à réaliser
Investissement	88 360.54 €	83 643.57 €	-4 716.97 €	
Fonctionnement	112 848.25 €	205 580.88 €	92 732.63 €	- €

Monsieur Eric COLLIN, le Maire transmet la présidence à Madame Marie-Paule MARTINELLI et quitte ensuite l'assemblée au moment du vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'ensemble les pièces du dossier,

Vu la note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles annexée au compte administratif de l'exercice 2023 imposée par l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant

nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)

Vu le compte administratif 2023 du budget annexe Eau/Assainissement de la commune de Besse sur Issole

Il est proposé au conseil municipal de :

- 1° - Donner acte de la présentation faite du compte administratif, tel qu'il vient d'être présenté ;
- 2°- Constaté les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3°- Voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Madame la Première Adjointe demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï cet exposé,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **ADOPTE** la présente délibération
-

BESSE SUR ISSOLE

Budget annexe EAU



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

La loi NOTRe du 7 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités locales. Notamment l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Sommaire

- 1- Introduction
 - Principes généraux
- 2- Recettes d'exploitation
 - Eléments d'appréciation
- 3- Dépenses d'exploitation
 - Eléments d'appréciation
- 4- Dépenses d'investissement
 - Eléments d'appréciation
- 5- Recettes d'investissement
 - Eléments d'appréciation

1- Introduction

Le compte administratif est établi en fin d'exercice par le président de l'assemblée délibérante. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité. Le compte administratif est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1. Il retrace toutes les recettes (y compris celles non titrées) et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser).

L'approbation du compte administratif permet de constater les effets de la gestion sur les comptes de la commune de Besse sur Issole et leurs conséquences en matière d'équilibre financier pour l'année écoulée. En application de l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, la loi NOTRe impose la communication aux élus d'"une note de présentation brève et synthétique" du compte administratif; la note de synthèse reprend l'essentiel des données comptables présentées au compte administratif en y ajoutant des éléments d'appréciation et d'analyse financière. Le compte administratif de 2022 est donc comparé aux comptes administratifs des années précédentes.

Le compte administratif de l'année 2023 fait ressortir les résultats de manière globale, tels que présentés et résumés ci-après :

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	112 848.25 €	G	205 580.88	G-A	92 732.63
	Section d'investissement	B	88 360.54	H	83 643.57	H-B	-4 716.97
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	343 876.08		
	Report en section d'investissement (001)	D		J	47 393.62		

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION	
	TOTAL (réalisations + reports)	P	201 208.79	Q	680 494.15	Q-P	479 285.36

		DEPENSES		RECETTES	
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'exploitation	E		K	
	Section d'investissement	F		L	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0.00	= K+L	0.00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	112 848.25	= G+I+K	549 456.96	436 608.71	
	Section d'investissement	= B+D+F	88 360.54	= H+J+L	131 037.19	42 676.65	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	201 208.79	= G+H+I+J+K+L	680 494.15	479 285.36	

En fonctionnement, le résultat de l'exercice fait ressortir un excédent de 92 732,63 € € auquel s'ajoute l'excédent de N-1 de 343 876,08 € pour un résultat cumulé de clôture de 436 608,71 €.

En investissement, l'exercice 2023 a généré un déficit de 4 716,97 €. Avec la reprise du résultat antérieur de 47 393,62 €, le résultat cumulé de clôture s'élève à 42 676,65 €.

2- Recettes d'exploitation

R	F	Compte	2023	2022	% n/n-1
R	F		205 580.88 €	63 200.68 €	225.28%
R	F	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	343 876.08 €	453 279.72 €	-24.14%
R	F	013 - Atténuations de charges	- €	- €	
R	F				
R	F	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 256.90 €	14 256.90 €	0.00%
R	F	777 - Quote-part des subventions	14 256.90 €	14 256.90 €	0.00%
R	F	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	185 015.93 €	48 943.21 €	278.02%
R	F	70128 -Autres taxes et redevances	184 208.63 €	43 943.21 €	319.20%
R	F	704 - Travaux	807.30 €	5 000.00 €	-83.85%
R	F	74 - Dotations, subventions et participations	6 307.40 €	4 875.50 €	
R	F	74- Subventions d'exploitation	6 307.40 €	4 875.50 €	29.37%
R	F	75 - Autres produits de gestion courante	0.65 €	0.56 €	
R	F	7588 - Autres	0.65 €	0.56 €	
R	F	77 - Produits exceptionnels	- €	0.01 €	
R	F	771 - Produits exceptionnels		0.01 €	

➤ *Eléments d'appréciation*

Chapitre 70 Produits des services, du domaine

Les recettes des produits des services sont en hausse. Celles-ci proviennent d'un décalage dans le temps pour l'encaissement des surtaxes d'eau et d'assainissement qui ont été titrées sur l'exercice 2023 pour l'exercice 2022.

Chapitre 74 Dotations, subventions et participations

Les subventions d'exploitation correspondent à la prime épuratoire versée par l'Agence de l'eau qui sera reversée à notre délégataire.

Chapitre 75 Autres produits des services, du domaine

Cette somme correspond à une régularisation concernant les déclarations trimestrielles de TVA.

3- Dépenses d'exploitation

			2023	2022	% n/n-1
			112 848.25 €	177 479.82 €	
D	F	011 - Charges à caractère général	4 978.21 €	75 749.98 €	-93.43%
D	F	611- Etudes et recherches	4 978.21 €	4 978.21 €	0.00%
D	F	61523 -Entretien, réparations réseaux	- €	70 771.77 €	
D	F	012 - Charges de personnel et frais assimilés	24 795.57 €	12 653.72 €	
D	F	621- Personnel extérieur au service	24 795.57 €	12 653.72 €	
D	F	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	67 035.80 €	67 035.80 €	0.00%
D	F	675 - valeurs comptables des éléments d'actifs			
D	F	6811 - Dotations aux amort.	67 035.80 €	67 035.80 €	
D	F	65 - Autres charges de gestion courante	- €	5 193.38 €	-100.00%
D	F	6541 - Créances admises en non-valeur	- €		
D	F	658 - Charges diverses de la gestion courante	- €	5 193.38 €	
D	F	66 - Charges financières	16 038.67 €	16 846.94 €	-4.80%
D	F	66111 - Intérêts réglés à l'échéance	16 038.67 €	16 846.94 €	-4.80%

➤ *Eléments d'appréciation*

Les dépenses d'exploitation sont en baisse par rapport à l'exercice 2022. Les principales raisons sont les suivantes :

- Il y n'a plus de surcôt pour le traitement des boues.
- Le reversement à notre délégataire concernant la prime épuratoire n'a pas été sollicité par notre délégataire.

Néanmoins on peut constater une augmentation des charges de personnel qui correspond au remboursement du personnel mis à disposition par le budget principal. Ce coût qui avait été minimisé par le passé retrouve un niveau cohérent.

4- Recettes d'investissement

R	I	Compte	2023	2022	% n/n-1
R	I		83 643.57 €	67 035.80 €	24.77%
R	I	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	47 393.62 €	46 147.79 €	
R	I	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	67 035.80 €	67 035.80 €	0.00%
R	I	2803 - Frais études	8 260.47 €	8 260.47 €	0.00%
R	I	28158 - Autres	58 775.33 €	58 775.33 €	0.00%
R	I	10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	
R	I	1068 - Autres réserves			
R	I	13 - Subventions d'investissement	16 607.77 €	- €	
R	I	1311 - Subvention d'équipement	16 607.77 €		

➤ *Eléments d'appréciation*

Les recettes d'investissements sont essentiellement constituées par les dotations aux amortissements ainsi que par le solde d'exécution reporté. La subvention d'équipement correspond au versement de la DETR sur les opérations d'investissement qui avaient été menées sur le réseau d'eau potable (Paul Bert, rue de la Promenade, Notre-Dame, chemin de Blanquefort).

5- Dépenses d'investissement

D	I	Compte	2023	2022	% n/n-1
D	I		88 360.54 €	65 789.97 €	
D	I	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 256.90 €	14 256.90 €	0.00%
D	I	1391 - Subvention d'équipement	14 256.90 €	14 256.90 €	0.00%
D	I	20 - Immobilisations incorporelles	- €	- €	
D	I	203 - Frais d'études	- €	- €	
D	I	21 - Immobilisations corporelles	28 070.00 €	10 373.20 €	170.60%
D	I	2156 - Matériel spécifique exploitation	- €	- €	
D	I	2158 - Autres	28 070.00 €	10 373.20 €	170.60%
D	I	23 - Immobilisations en cours	- €	- €	
D	I	2315 - Installations, matériel et outillage		- €	
D	I	16 - Emprunts et dettes assimilées	46 033.64 €	41 159.87 €	11.84%
D	I	1641 - Emprunts en euros	46 033.64 €	41 159.87 €	11.84%

➤ *Eléments d'appréciation*

Les dépenses d'investissement sont constituées par les éléments suivants :

Chapitre 040 Opérations d'ordre

Ce sont les dépenses liées aux amortissements des subventions reçues.

Chapitre 21 Immobilisations corporelles

Elles correspondent aux opérations ci-dessous :

- Système d'aspersion et nettoyage automatique du clarificateur.
- Automatisation d'extraction des boues.
- Détecteur fuite chlore pompage des Angles.
- Conformité machine tournante pompage des Angles.
- Comptage bypass.

Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées

Cela concerne les remboursements en capital des emprunts souscrits.

21/24 - Affectation du résultat – Budget principal

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

VU la délibération n° 19/24 en date du 28 Mars 2024, approuvant le compte administratif 2023 du budget de la Commune ;

CONSIDERANT que les comptes sont régulièrement établis ;

CONSIDERANT le résultat de fonctionnement arrêté au 31 décembre 2023 ci-dessous,

Compte Administratif	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Reste à réaliser
Investissement	1 324 733.78 €	1 092 635.78 €	-232 098.00 €	
Fonctionnement	3 943 647.22 €	4 068 798.45 €	125 151.23 €	- €

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

-D’AFFECTER le résultat de fonctionnement comme présenté en annexe.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où cet exposé,
Après en avoir délibéré,
A l’unanimité,

- **ADOPTE** la présente délibération
-

22/24 - Affectation du résultat – Budget eau et assainissement

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

VU la délibération n° 20/24 en date du 28 Mars 2024, approuvant le compte administratif 2023 du budget Eau Assainissement ;

CONSIDERANT que les comptes sont régulièrement établis ;

CONSIDERANT le résultat de fonctionnement arrêté au 31 décembre 2023 ci-dessous,

Compte Administratif	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Reste à réaliser
Investissement	88 360.54 €	83 643.57 €	-4 716.97 €	
Fonctionnement	112 848.25 €	205 580.88 €	92 732.63 €	- €

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal :

-D’AFFECTER le résultat de fonctionnement comme présenté en annexe.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où cet exposé,
Après en avoir délibéré,
A l’unanimité,

- **ADOPTE** la présente délibération
-

23/24 - Taux de fiscalité directe locale 2024

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme proposer ci-dessous :

- taxe d'habitation : 15,89 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 28,50 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 71,96 %

VU les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Il est proposé au Conseil municipal :

- **DE FIXER** les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :
 - taxe d'habitation : 15,89 %
 - taxe foncière sur les propriétés bâties : 28,50 %
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 71,96 %
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire :
 - de notifier cette décision aux services préfectoraux
 - de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où cet exposé,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **ADOPTE** la présente délibération

24/24 - Budget primitif 2024 – Budget Principal

Il convient de préciser que le budget primitif est établi après le vote du compte administratif ce qui implique donc que le résultat 2023 est affecté ou reporté en fonction des besoins.

Sur ces bases, le budget primitif pour l'exercice 2024 s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Libellé	Chapitre	Prévision	Libellé	Chapitre	Prévision
Charges à caractère général	011	1 352 404.21 €	Atténuations de charges	013	40 000.00 €
Charges de personnel	012	2 200 000.00 €	Produits services, domaine	70	244 000.00 €
Atténuation de produits	014	299 599.00 €	Impôts et taxes	73	406 000.00 €
Autres charges gestion courantes (a)	65	325 519.96 €	Fiscalité locale	731	2 498 800.00 €
Total dépenses gestion des services		4 177 523.17 €	Dotations et participations	74	551 300.00 €

Charges financières (b)	66	77 406.83 €	Autres produits gestion courantes	75	377 880.00 €
Charges spécifiques (c)	67	1 000.00 €	Total des recettes de gestion courantes (a)		4 117 980.00 €
			Produits financiers (b)	76	103.90 €
Total dépenses réelles		4 255 930.00 €	Total des recettes réelles de fonctionnement a+b=c		4 118 083.90 €
Opérations ordre	042	19 038.00 €	Opérations ordre	042	8 200.00 €
Total dépenses ordre de fonctionnement (d)		19 038.00 €	Total recettes ordre de fonctionnement (d)		8 200.00 €
			Excédent reporté	002	148 684.10 €
Total dépenses de fonctionnement		4 274 968.00 €	Total (c+d)		4 274 968.00 €
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Libellé	Chapitre	Prévision	Libellé	Chapitre	Prévision
Immobilisation incorporelles	20	54 724.40 €	Subventions d'investissement	13	25 332.00 €
Subventions d'équipement versées	204	47 430.76 €			
Total des opérations d'équipements		265 016.55 €			
Total dépenses équipement		367 171.71 €	Total des recettes d'équipement		25 332.00 €
Emprunts et dettes	16	209 000.00 €	Dotations, fonds et réserve	10	225 000.00 €
Dépenses imprévues	020	- €	Excédents de fonctionnement	1068	533 100.00 €
			Produits des cessions d'immobilisations	024	315 000.00 €
Total dépenses financières		209 000.00 €	Total des recettes financières		1 073 100.00 €
Total des dépenses réelles d'investissement		576 171.71 €	Total des recettes réelles d'investissement		1 098 432.00 €
			Opérations ordre	040	19 038.00 €
Opérations ordre	040	8 200.00 €	Virement de la section	021	- €
Total dépenses ordre d'investissement		8 200.00 €	Total recettes ordre d'investissement		19 038.00 €
Déficit reporté		533 098.29 €		001	
Total		1 117 470.00 €	Total		1 117 470.00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles annexée au budget primitif de l'exercice 2024 imposée par l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)

Vu le compte administratif 2023 du budget principal de la commune de Besse sur Issole.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'ADOPTER** le budget primitif pour l'exercice 2024 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

- * au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
- * au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

Le budget primitif, pour l'exercice 2024, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

Libellé	Budget primitif 2024
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES/RECETTES	4 274 968.00 €
INVESTISSEMENT	
DEPENSES/RECETTES	1 117 470.00 €

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où cet exposé,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **ADOPTE** la présente délibération

BESSE SUR ISSOLE



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

La loi NOTRe du 7 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités locales. Notamment l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le sommaire de cette note de présentation est le suivant.

- 1- Le contexte
- 2- Le budget primitif
 - La section de fonctionnement
 - ✓ Les dépenses
 - ✓ Les recettes
 - ✓ Les éléments d'appréciation
 - La section d'investissement
 - ✓ Les dépenses
 - ✓ Les recettes
 - ✓ Les éléments d'appréciation
- 3- Les principaux ratios
 - Ratios communaux obligatoires
 - Evolution des taux d'imposition
 - Epargne nette

1- Contexte

Il convient de préciser que le budget primitif est établi après le vote du compte administratif ce qui implique donc que le résultat 2023 est affecté ou reporté en fonction des besoins.

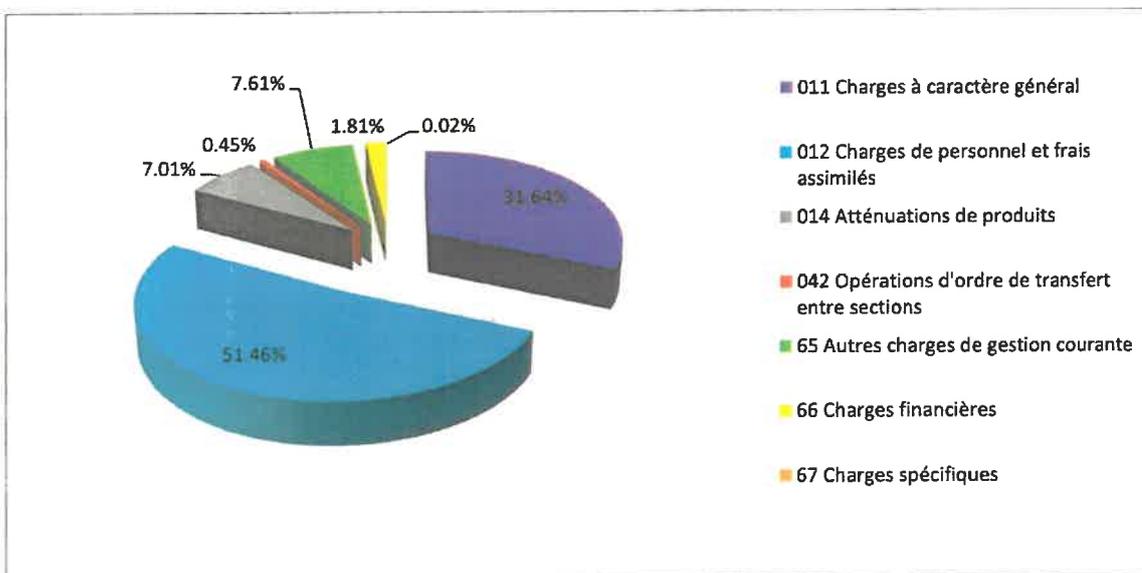
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Libellé	Chapitre	Prévision	Libellé	Chapitre	Prévision
Charges à caractère général	011	1 352 404.21 €	Atténuations de charges	013	40 000.00 €
Charges de personnel	012	2 200 000.00 €	Produits services, domaine	70	244 000.00 €
Atténuation de produits	014	299 599.00 €	Impôts et taxes	73	406 000.00 €
Autres charges gestion courantes (a)	65	325 519.96 €	Fiscalité locale	731	2 498 800.00 €
Total dépenses gestion des services		4 177 523.17 €	Dotations et participations	74	551 300.00 €
Charges financières (b)	66	77 406.83 €	Autres produits gestion courantes	75	377 880.00 €
Charges spécifiques (c)	67	1 000.00 €	Total des recettes de gestion courantes (a)		4 117 980.00 €
			Produits financiers (b)	76	103.90 €
			Produits spécifiques (b)	77	- €
Total dépenses réelles		4 255 930.00 €	Total des recettes réelles de fonctionnement a+b=c		4 118 083.90 €
Virement à la section d'investissement	023	- €			
Opérations ordre	042	19 038.00 €	Opérations ordre	042	8 200.00 €
Total dépenses ordre de fonctionnement (d)		19 038.00 €	Total recettes ordre de fonctionnement (d)		8 200.00 €
			Excédent reporté	002	148 684.10 €
Total dépenses de fonctionnement		4 274 968.00 €	Total (c+d)		4 274 968.00 €
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Libellé	Chapitre	Prévision	Libellé	Chapitre	Prévision
Immobilisation incorporelles	20	54 724.40 €	Subventions d'investissement	13	25 332.00 €
Subventions d'équipement versées	204	47 430.76 €			
Total des opérations d'équipements		265 016.55 €			
Total dépenses équipement		367 171.71 €	Total des recettes d'équipement		25 332.00 €
Emprunts et dettes	16	209 000.00 €	Dotations, fonds et réserve	10	225 000.00 €
Dépenses imprévues	020	- €	Excédents de fonctionnement capitalisés	1068	533 100.00 €
			Produits des cessions d'immobilisations	024	315 000.00 €
Total dépenses financières		209 000.00 €	Total des recettes financières		1 073 100.00 €
Total des dépenses réelles d'investissement		576 171.71 €	Total des recettes réelles d'investissement		1 098 432.00 €
			Opérations ordre	040	19 038.00 €
Opérations ordre	040	8 200.00 €	Virement de la section de fonctionnement	021	- €
Total dépenses ordre d'investissement		8 200.00 €	Total recettes ordre d'investissement		19 038.00 €
Déficit reporté		533 098.29 €		001	
Total		1 117 470.00 €	Total		1 117 470.00 €

2- Le budget primitif

La section de fonctionnement

Les dépenses

Compte	Libellé	Primitif et report	Primitif n-1	Evolution n/n-1
F	FONCTIONNEMENT			
D	DEPENSE	4 274 968.00 €	4 311 233.00 €	-0.84%
011	Charges à caractère général	1 352 404.21 €	1 253 024.00 €	7.93%
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 200 000.00 €	2 098 000.00 €	4.86%
014	Atténuations de produits	299 599.00 €	299 599.00 €	0.00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 038.00 €	18 000.00 €	
65	Autres charges de gestion courante	325 519.96 €	227 510.00 €	43.08%
66	Charges financières	77 406.83 €	57 000.00 €	35.80%
67	Charges spécifiques	1 000.00 €	4 500.00 €	-77.78%



Les charges à caractère général (011) sont hausses (+ 7,93 %) de manière globale. Cependant les éléments ci-dessous sont à prendre en considération :

- Les dépenses concernant les fluides sont encore en hausse néanmoins la revalorisation des tarifs de l'électricité entre autres devrait nous permettre de ne pas attendre ce niveau de dépense.
- Les dépenses à l'article 6288 (autres services extérieurs) prennent en compte la partie dépense de fonctionnement concernant le passage en LED de l'éclairage public.
- Les taxes foncières ont connu une augmentation elles-aussi sur la part intercommunalité ainsi que la taxe GEMAPI.
- Le coût des assurances a baissé suite à la renégociation de nos différents contrats.

Les charges de personnel (012) sont en légère hausse.

Les effectifs sont stables, aucun recrutement n'est prévu sur l'exercice 2024 et ils se répartissent comme suit :

- **Personnel titulaire :**

Filière	Catégorie			Disponibilité	Total
	A	B	C		
Administrative	2	2	9		13
Technique			20	1	21
Animation			5	1	6
Police municipale			1		1
Sanitaire et social			3		3
Médico-social		1			1
					47

- **Personnel non-titulaire**

Filière	Catégorie			Total
	A	B	C	
Administrative			1	1
Technique			2	2
Animation				
Police municipale				
Sanitaire et social				
Médico-social				
				3

Ces dépenses de personnel prennent en compte l'effet GVT (Glissement, Vieillesse, Technicité), c'est-à-dire les changements éventuels de grade ou de catégorie ainsi que la prise en compte de l'ancienneté.

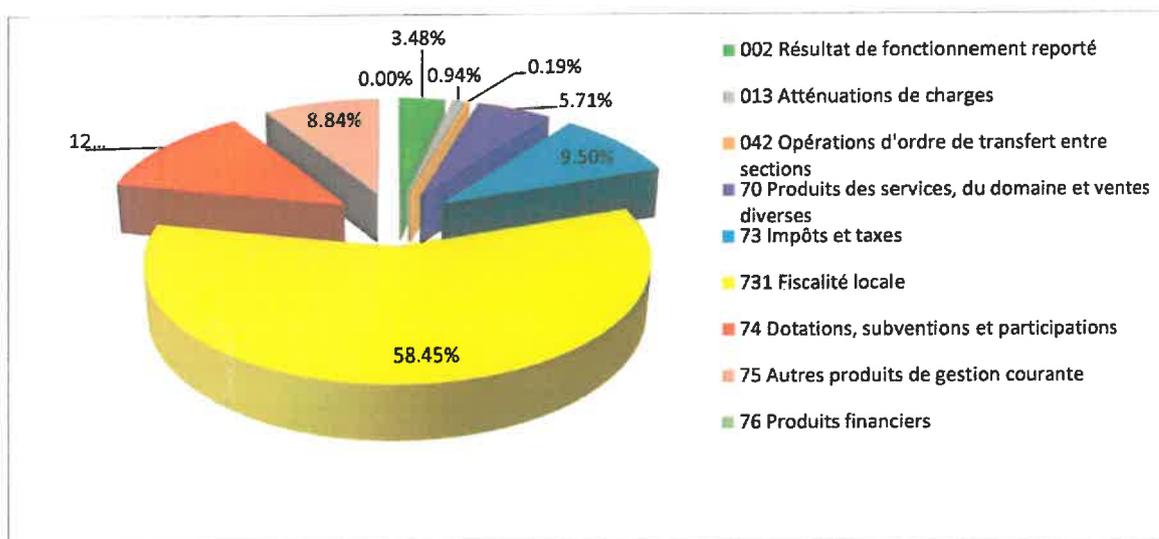
Les autres charges de gestion courantes (65) sont en hausse et intègre le coût de la subvention de fonctionnement qui est désormais versée au comité des fêtes en charge des manifestations et animations.

Les charges financières (66) sont en hausse et correspondent aux règlements des intérêts des différents emprunts contractés.

Les charges spécifiques (67) sont en baisse et intègrent les éventuelles annulations de titres émis sur les exercices précédents.

Les recettes

Compte	Libellé	Primitif et report	Primitif n-1	Evolution n/n-1
R	RECETTE	4 274 968.00 €	4 311 233.00 €	
002	Résultat de fonctionnement reporté	148 684.10 €	556 632.87 €	
013	Atténuations de charges	40 000.00 €	50 000.00 €	-20.00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 200.00 €	600.00 €	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	244 000.00 €	224 000.00 €	8.93%
73	Impôts et taxes	406 000.00 €	2 608 000.00 €	-84.43%
731	Fiscalité locale	2 498 800.00 €		
74	Dotations, subventions et participations	551 300.00 €	610 000.00 €	-9.62%
75	Autres produits de gestion courante	377 880.00 €	261 000.13 €	44.78%
76	Produits financiers	103.90 €		



Le résultat de fonctionnement reporté (002) comprend le reliquat de l'excédent de fonctionnement de l'exercice n-1 diminué du versement des excédent vers la section d'investissement à l'article 1068.

Les atténuations de charges (013) sont en baisse et se justifient par la prise en compte des remboursements liés à l'assurance statutaire concernant les arrêts maladies ou encore les congés maternité. Ce qui signifie que le nombre d'arrêt maladie ordinaire ou longue maladie diminue dans la commune.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections (042) représentent les subventions amortissables.

Les produits des services (70) relatent une prévision prudente. Les principaux produits sont les remboursements du personnel mis à disposition des budgets annexes, l'indemnité d'immobilisation concernant le projet photovoltaïque ainsi que les redevances pour le périscolaire.

La prévision des impôts et taxes (73) est en hausse et prend en compte la revalorisation des bases fiscales introduite par le Loi de Finance. Cette hausse permet une augmentation des recettes fiscales sans avoir à augmenter les taux sur les taxes directes (foncier bâti et foncier non bâti).

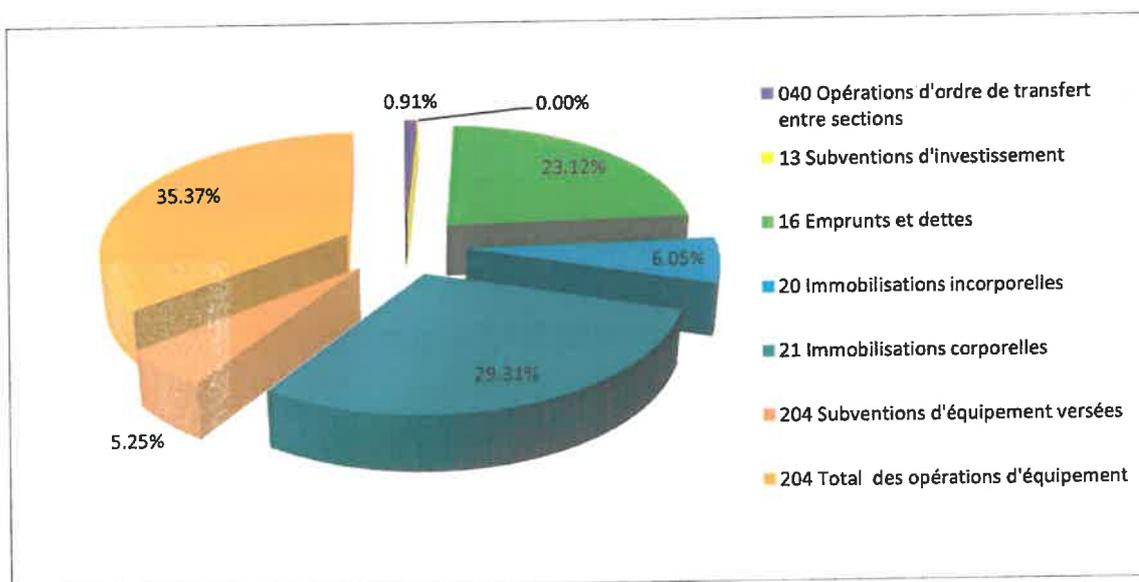
Les dotations, subventions et participations (74) sont stables. Les dotations de l'Etat restent stables pour la collectivité, la baisse partielle est due à l'annulation du filet inflation au titre de l'exercice 2023.

Les autres produits de gestion courante (75) sont eux aussi en augmentation et concernent les revenus des locations immobilière ainsi que les loyers perçus par le camping.

La section d'investissement

Les dépenses

Compte	Libellé	Primitif et report	Primitif n-1	Evolution n/n-1
D	DEPENSE	1 117 470.00 €	1 930 601.00 €	
001	Solde d'exécution reporté	533 098.29 €	301 000.29 €	77.11%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 200.00 €	600.00 €	1266.67%
13	Subventions d'investissement	- €	50 000.00 €	-100.00%
16	Emprunts et dettes	209 000.00 €	206 000.00 €	1.46%
20	Immobilisations incorporelles	54 724.40 €	20 000.00 €	173.62%
21	Immobilisations corporelles	265 016.55 €		
204	Subventions d'équipement versées	47 430.76 €		
	Total des opérations d'équipement	319 740.95 €	1 273 000.71 €	-74.88%

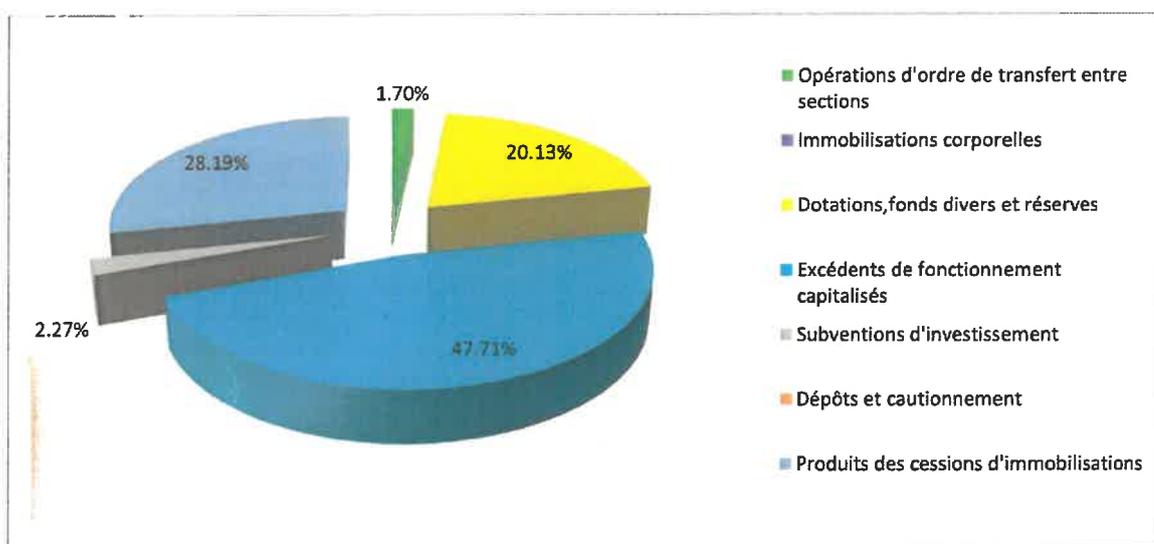


Les principales dépenses d'équipement ou études envisagées sont :

- Achat de matériels et outillages pour les services techniques.
- Remplacement de la porte rideau des services techniques.
- Révision du Plan Local d'Urbanisme
- Achat de serrures sécurisées pour la salle polyvalente.
- Passage en LED du réseau d'éclairage public.
- Restauration de fontaines.
- Rénovation des sols souples à l'école maternelle.
- Rénovation du sol souple aire de jeux salle polyvalente
- Aménagement et construction des trottoirs sur la RD 13.
- Acquisition de de caveaux pour le cimetière
- Le remplacement du groupe climatisation de la salle des mariages.

Les recettes

R	RECETTE	1 117 470.00 €	1 930 601.00 €	Evolution n/n-1
001	Solde d'exécution reporté			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 038.00 €	18 000.00 €	5.77%
21	Immobilisations corporelles			
10	Dotations, fonds divers et réserves	225 000.00 €	110 000.00 €	104.55%
10	Excédents de fonctionnement capitalisés	533 100.00 €	301 001.00 €	77.11%
13	Subventions d'investissement	25 332.00 €	511 000.00 €	-95.04%
165	Dépôts et cautionnement			
024	Produits des cessions d'immobilisations	315 000.00 €	667 000.00 €	-52.77%



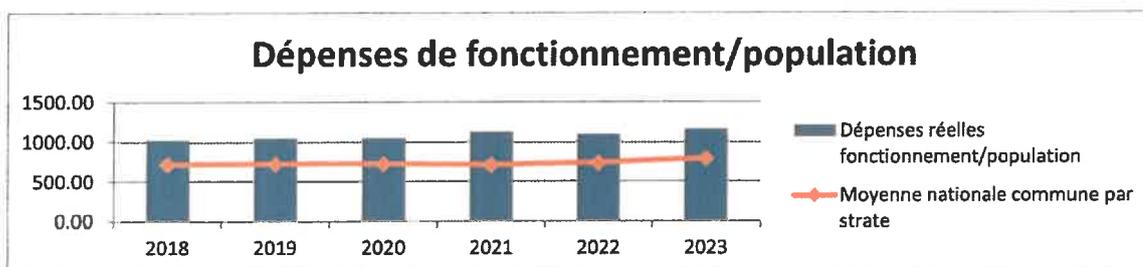
Ces dépenses d'équipement ou études seront financées par :

- Des dotations aux amortissements.
- Les subventions auprès des acteurs locaux (Département, Région, EPCI).
- Le produit des cessions d'immobilisations.
- Les dotations fonds propres (recettes FCTVA et les excédents de fonctionnement capitalisés).

3-Les principaux ratios communaux

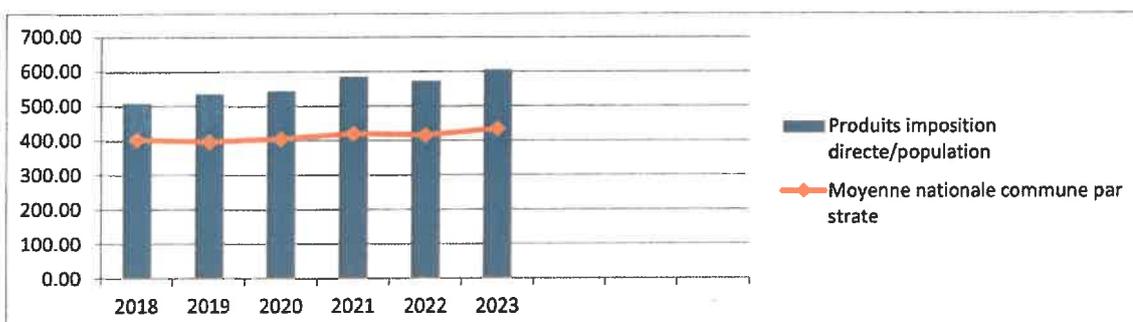
Les dépenses réelles de fonctionnement /population (Ratio 1) en euros par habitant

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses réelles fonctionnement/population	1020.50	1049.34	1048.36	1125.55	1095.53	1162.93
Moyenne nationale commune par strate	717	724	725	708	736	788



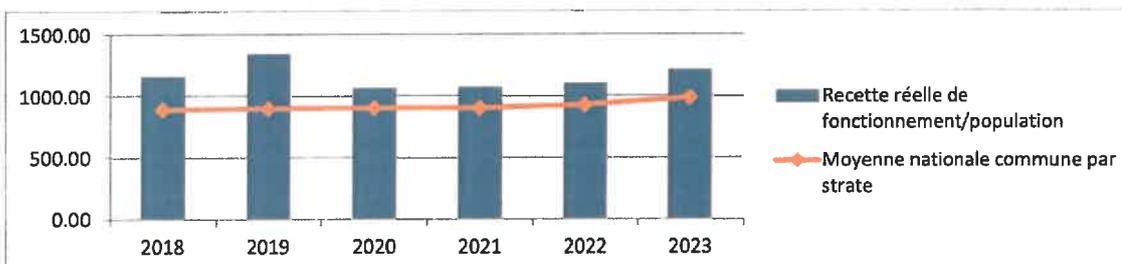
Produits des impositions directes/population (Ratio 2) en euros par habitant

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Produits imposition directe/population	509.34	535.31	543.81	585.36	572.70	604.93
Moyenne nationale commune par strate	402.00	397.00	404.00	420.00	415.00	434.00



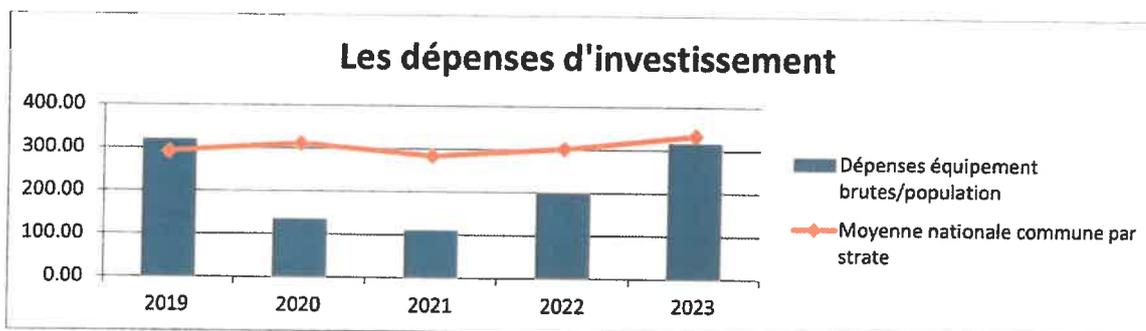
Recettes réelles de fonctionnement /population (Ratio 3) en euro par habitant

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recette réelle de fonctionnement/population	1154.44	1335.44	1060.38	1067.22	1096.54	1208.81
Moyenne nationale commune par strate	888	896	901	900	926	985



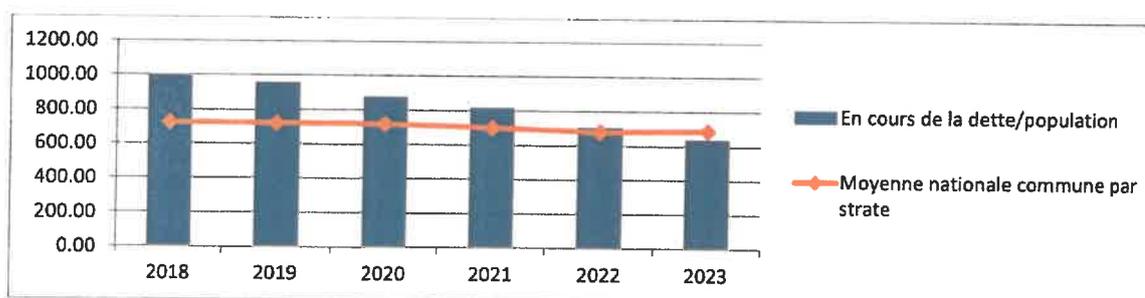
Dépenses brutes d'équipement/ population (Ratio 4) en euro par habitant

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses équipement brutes/population	178.56	318.59	133.45	109.07	197.21	315.06
Moyenne nationale commune par strate	269	292	311	283	301	333



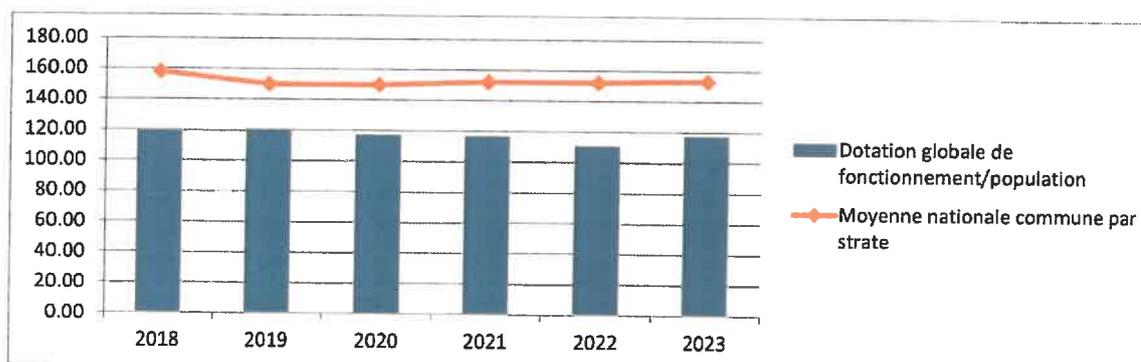
Dettes/ population (Ratio 5) en euro par habitant

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
En cours de la dette/population	991.15	952.19	872.55	814.37	700.53	632.40
Moyenne nationale commune par strate	722	720	717	698	679	685



Dotation globale de fonctionnement/ population (Ratio 6) en euro par habitant : représente la part de la contribution de l'Etat au fonctionnement de la collectivité.

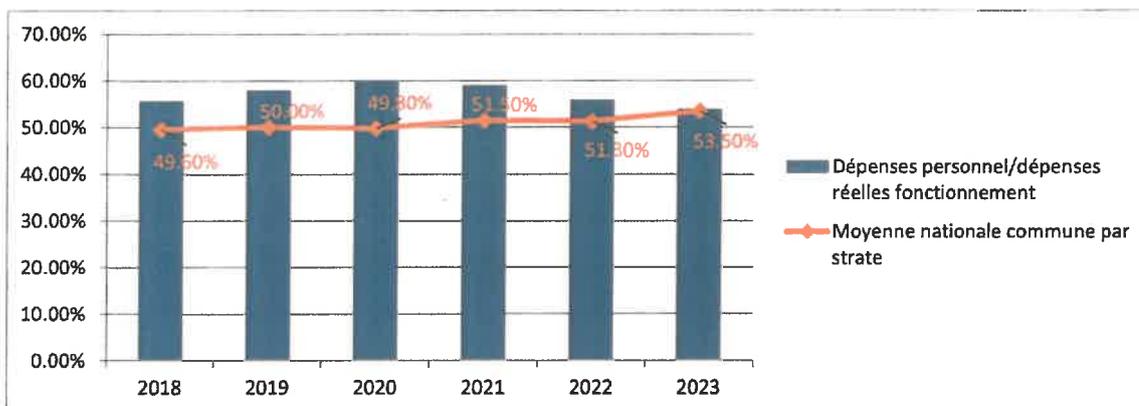
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dotation globale de fonctionnement/population	118.98	119.57	116.78	116.15	110.39	117.06
Moyenne nationale commune par strate	158	150	150	152	152	153



Les dépenses de personnel /dépenses réelles de fonctionnement (Ratio 7) en pourcentage

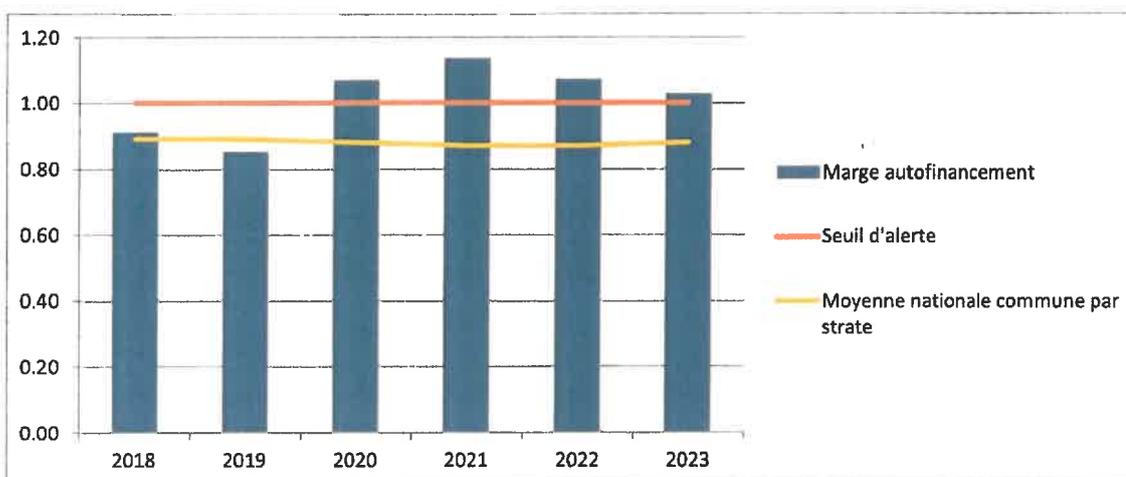
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses personnel/dépenses réelles fonctionnement	55.65%	57.86%	60.02%	58.93%	55.86%	53.76%
Moyenne nationale commune par strate	49.60%	50.00%	49.80%	51.50%	51.30%	53.50%

Mesure la charge de personnel de la collectivité ; c'est un coefficient de rigidité, car c'est la part de la dépense incompressible quelle que soit la population de la collectivité.



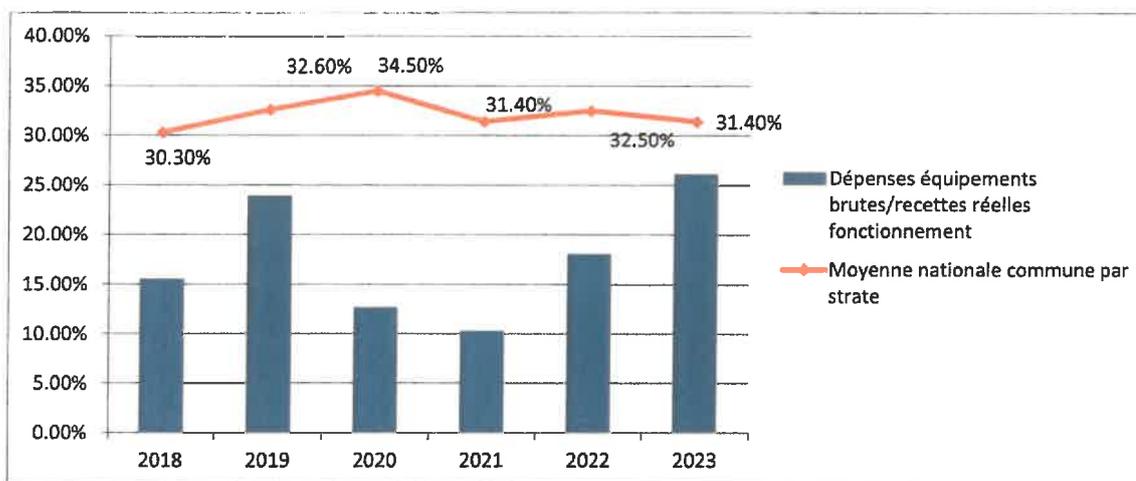
Ratio 9 = marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + remboursement de dette) / RRF : capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées ; les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; à contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Marge autofinancement	0.91	0.85	1.07	1.13	1.07	1.03
Seuil d'alerte	1	1	1	1	1	1
Moyenne nationale commune par strate	0.89	0.89	0.88	0.87	0.87	0.88



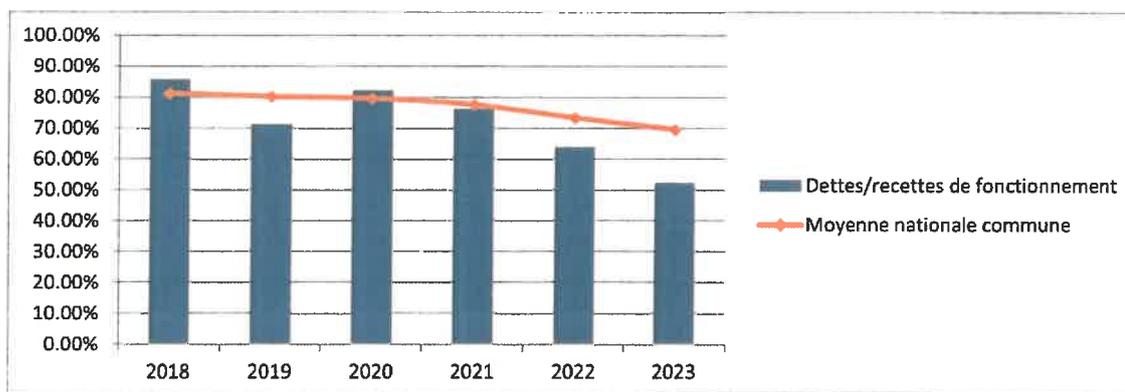
Les dépenses brutes d'équipement/ recettes réelles de fonctionnement (Ratio 10) en pourcentage : traduit l'effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses équipements brutes/recettes réelles fonctionnement	15.47%	23.86%	12.58%	10.22%	17.98%	26.06%
Moyenne nationale commune par strate	30.30%	32.60%	34.50%	31.40%	32.50%	31.40%



La dette/recettes réelles de fonctionnement (Ratio 11) en pourcentage : mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.

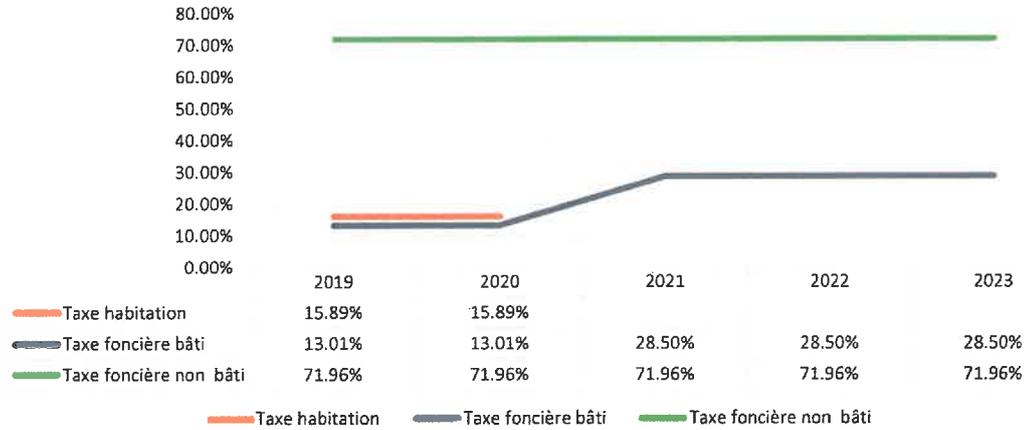
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dettes/recettes de fonctionnement	85.86%	71.30%	82.29%	76.31%	63.89%	52.32%
Moyenne nationale commune	81.30%	80.30%	79.60%	77.60%	73.30%	69.50%



Evolution des taux d'imposition

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taxe habitation	15.89%	15.89%	15.89%			
Taxe foncière bâti	13.01%	13.01%	13.01%	28.50%	28.50%	28.50%
Taxe foncière non bâti	71.96%	71.96%	71.96%	71.96%	71.96%	71.96%

Evolution impôts locaux



L'épargne nette

Elle correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. L'annuité et les remboursements sont pris hors gestion active de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Epargne nette	143 254.11 €	604 864.93 €	-223 403.13 €	-441 213.92 €	-255 712.54 €	-105 338.76 €

Epargne nette



25/24 - Budget primitif 2024 – Budget Eau et Assainissement

Il convient de préciser que le budget primitif est établi après le vote du compte administratif ce qui implique donc que le résultat 2023 est affecté ou reporté en fonction des besoins.

Sur ces bases, le budget primitif pour l'exercice 2024 s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Libellé	Chapitre	Prévision	Libellé	Chapitre	Prévision
Charges à caractère général	011	160 891.00 €	Atténuations de charges	013	- €
Charges de personnel	012	30 000.00 €	Produits services, domaine	70	79 999.64 €
Atténuation de produits	014	- €	Impôts et taxes	73	- €
Autres charges gestion courantes	65	5 000.00 €	Dotations et participations	74	
Total dépenses gestion des services		203 391.00 €	Autres produits gestion courantes	75	- €
Charges financières (b)	66	22 500.00 €	Total des recettes de gestion des services ('a)		79 999.64 €
Charges exceptionnelles (b)	67	100.00 €	Produits financiers (b)	76	- €
Dépenses imprévues (b)	022	15 000.00 €	Produits exceptionnels (b)	77	- €
Total dépenses réelles d'exploitation a+b=c		232 491.00 €	Total des recettes réelles d'exploitation a+b=c		79 999.64 €
Virement à la section d'investissement	023	96 117.00 €	Opérations ordre	042	15 000.00 €
Opérations ordre	042	68 000.00 €			
Total dépenses ordre de fonctionnement (d)		164 117.00 €	Total recettes ordre de fonctionnement (d)		15 000.00 €
			Excédent reporté	002	301 608.36 €
Total (c+d)		396 608.00 €	Total (c+d)		396 608.00 €
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Libellé	Chapitre	Prévision	Libellé	Chapitre	Prévision
Immobilisation incorporelles	20	63 000.00 €	Subventions d'investissement	13	
Immobilisation corporelles	21	534 194.00 €	Emprunts et dettes	16	350 000.00 €
Total dépenses équipement		597 194.00 €			
Emprunts et dettes	16	41 600.00 €	Total des recettes d'équipement		350 000.00 €
Dépenses imprévues	020	38 000.00 €	Dotations, fonds et réserve	10	135 000.35 €
Subventions d'investissement	13	- €	Excédents de fonctionnement capitalisés	1068	
Total dépenses financières		75 500.00 €	Total des recettes financières		135 000.35 €
Total des dépenses réelles d'investissement		676 794.00 €	Total des recettes réelles d'investissement		485 000.35 €
Opérations ordre	040	15 000.00 €	Opérations ordre	040	68 000.00 €
			Virement de la section de fonctionnement	021	96 117.00 €
Total dépenses ordre d'investissement		15 000.00 €	Total recettes ordre d'investissement		164 117.00 €
Déficit reporté				001	42 676.65 €
Total		691 794.00 €	Total		691 794.00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles annexée au budget primitif de l'exercice 2024 imposée par l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)

Vu le compte administratif 2023 du budget Eau Assainissement de la commune de Besse sur Issole

Il est proposé au Conseil municipal :

-D'ADOPTER le budget primitif pour l'exercice 2024 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

* au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

* au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

Le budget primitif, pour l'exercice 2024, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

Libellé	Budget primitif 2024
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES/RECETTES	396 608.00 €
INVESTISSEMENT	
DEPENSES/RECETTES	691 794.00 €

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï cet exposé,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **ADOPTE** la présente délibération



BESSE SUR ISSOLE

Budget Eau/Assainissement

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

La loi NOTRe du 7 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités locales. Notamment l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Il convient de préciser que le budget primitif est établi après le vote du compte administratif ce qui implique donc que le résultat 2023 est affecté ou reporté en fonction des besoins.

Sur ces bases, le budget primitif pour l'exercice 2024 s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Libellé	Chapitre	Prévision	Libellé	Chapitre	Prévision
Charges à caractère général	011	160 891.00 €	Atténuations de charges	013	-
Charges de personnel	012	30 000.00 €	Produits services, domaine	70	79 999.64
Atténuation de produits	014	- €	Impôts et taxes	73	-
Autres charges gestion courantes	65	5 000.00 €	Dotations et participations	74	
Total dépenses gestion des services		195 891.00 €	Autres produits gestion courantes	75	-
Charges financières (b)	66	22 500.00 €	Total des recettes de gestion des services ('a)		79 999.64
Charges exceptionnelles (b)	67	100.00 €	Produits financiers (b)	76	-
Dépenses imprévues (b)	022	14 000.00 €	Produits exceptionnels (b)	77	-
Total dépenses réelles d'exploitation a+b=c		232 491.00 €	Total des recettes réelles d'exploitation a+b=c		79 999.64
Virement à la section d'investissement	023	96 117.00 €	Opérations ordre	042	15 000.00
Opérations ordre	042	68 000.00 €			
Total dépenses ordre de fonctionnement (d)		164 117.00 €	Total recettes ordre de fonctionnement (d)		15 000.00
			Excédent reporté	002	301 608.36
Total (c+d)		396 608.00 €	Total (c+d)		396 608.00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Libellé	Chapitre	Prévision	Libellé	Chapitre	Prévision
Immobilisation incorporelles	20	63 000.00 €	Subventions d'investissement	13	
Immobilisation corporelles	21	534 194.00 €	Emprunts et dettes	16	350 000.00
Immobilisation en cours	23				
Total dépenses équipement		597 194.00 €			
Emprunts et dettes	16	41 600.00 €	Total des recettes d'équipement		350 000.00
Dépenses imprévues	020	38 000.00 €	Dotations, fonds et réserve	10	135 000.35
Subventions d'investissement	13	- €	Excédents de fonctionnement capitalisés	1068	
Total dépenses financières		79 600.00 €	Total des recettes financières		135 000.35
Total des dépenses réelles d'investissement		676 794.00 €	Total des recettes réelles d'investissement		485 000.35
Opérations ordre	040	15 000.00 €	Opérations ordre	040	68 000.00
			Virement de la section de fonctionnement	021	96 117.00
Total dépenses ordre d'investissement		15 000.00 €	Total recettes ordre d'investissement		164 117.00
Déficit reporté				001	42 676.65
Total		691 794.00 €	Total		691 794.00

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Compte	Libellé	Primitif et report	Primitif n-1	Evolution n/n-1
F	FONCTIONNEMENT			
D	DEPENSE	396 608.00 €	473 877.00 €	
011	Charges à caractère général	160 891.00 €	132 877.00 €	26.73%
012	Charges de personnel et frais assimilés	30 000.00 €	25 000.00 €	20.00%
014	Atténuations de produits	- €	- €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	68 000.00 €	67 500.00 €	0.74%
65	Autres charges de gestion courante	5 000.00 €	7 000.00 €	-28.57%
66	Charges financières	22 500.00 €	16 500.00 €	-15.15%
67	Charges exceptionnelles	100.00 €		
68	Dotations aux provisions pour risque			
022	Dépenses imprévues	14 000.00 €	10 000.00 €	
023	Virement à la section d'investissement	96 117.00 €	215 000.00 €	-55.29%

Eléments d'appréciation

Le budget primitif connaît une diminution par rapport à l'exercice 2023. Cette diminution est en partie due au chapitre 023 virement à la section d'investissement qui est en baisse, tout en gardant un niveau suffisant pour pouvoir financer les dépenses d'investissement prévues en 2023.

Les charges à caractère général (011) sont en hausse. Certaines dépenses de fonctionnement concernant les articles 61523 (entretien et réparations des réseaux) ont été augmentées afin de couvrir l'entretien courant des réseaux.

Les charges de personnel (012) correspondent aux remboursements du personnel mis à disposition par le budget principal.

Les autres charges de gestion courantes (65) sont constituées par l'aide à la performance épuratoire.

Les charges financières (66) baissent légèrement au regard du rythme de remboursement des différents emprunts contractés.

Compte	Libellé	Primitif et report	Primitif n-1	Evolution n/n-1
R	RECETTE	396 608.00 €	473 877.00 €	
002	Résultat de fonctionnement reporté	301 608.36 €	343 876.08 €	-12.29%
013	Atténuations de charges	- €	- €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 000.00 €	15 000.00 €	0.00%
70	Ventes produits fabriqués	79 999.64 €	110 000.92 €	-27.27%
73	Produits issus de la fiscalité	- €	- €	
74	Subvention d'exploitation	- €	5 000.00 €	-100.00%
75	Autres produits de gestion courante			
77	Produits exceptionnels			

Eléments d'appréciations

Les ventes de produits fabriqués (70) sont constituées par les reversements de surtaxe eau et assainissement de la part de notre délégataire.

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Compte	Libellé	Primitif et report	Primitif n-1	Evolution n/n-1
D	DEPENSE	691 794.00 €	394 894.00 €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 000.00 €	15 000.00 €	0.00%
16	Emprunts et dettes	41 600.00 €	46 000.00 €	-18.48%
20	Immobilisations incorporelles	63 000.00 €	40 000.00 €	57.50%
21	Immobilisations corporelles	534 194.00 €	163 894.00 €	228.44%
23	Immobilisation en cours	- €	110 000.00 €	-100.00%
020	Dépenses imprévues	38 000.00 €	20 000.00 €	90.00%
10	Excédents de fonctionnement capitalisés			

Eléments d'appréciations

Le budget d'investissement est en hausse.

Les emprunts et dettes (16) sont en baissent et suivent le cycle de remboursements des prêts contractés.

Pour 2024, les principales dépenses d'équipements sont :

- La mise à jour du schéma directeur.
- Une étude sur la gestion de la ressource eau potable.
- Changement de certaines conduites AEP et AEU dans les rues :
 - o Rue Victor Hugo
 - o Rue de la République
 - o Rue de la gare

Compte	Libellé	Primitif et report	Primitif n-1	Evolution n/n-1
R	RECETTE	691 794.00 €	394 894.00 €	
001	Solde d'exécution reporté	42 676.65 €	47 393.62 €	-9.95%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	68 000.00 €	67 500.00 €	0.74%
21	Immobilisations corporelles			
10	Dotations, fonds divers et réserves	135 000.35 €		
13	Subventions d'investissement		65 000.38 €	-100.00%
165	Emprunts et dettes	350 000.00 €		
021	Virement de la section de fonctionnement	96 117.00 €	215 000.00 €	-55.29%

Eléments d'appréciations

Les dotations, subventions et participation (10) sont constituées par l'affectation d'une partie du résultat de l'exercice 2023 afin de financer les opérations d'investissement.

Le solde d'exécution reporté ainsi que le virement de la section de fonctionnement permettent de financer les différents investissements prévus. Les autres recettes sont constituées par le recours à un emprunt.

26/24 - Attribution d'une subvention au comité des fêtes les 4 saisons suite à la convention adoptée en conseil municipal du 29 février 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29;
VU la délibération N° 12/24 du Conseil municipal en date du 29 Février 2024, confiant l'organisation de festivités au Comité des Fêtes Les 4 Saisons et fixant les modalités de la convention établie à cet effet ;

CONSIDERANT que selon les termes de ladite convention, il convient de verser une subvention d'un montant de 60 000 euros au Comité des Fêtes Les 4 Saisons pour organiser les festivités définies ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'OCTROYER** une subvention de 60 000 euros au Comité des Fêtes Les 4 Saisons, sous réserve que soient produites les pièces suivantes :
 - Statuts
 - Composition du Bureau
 - Compte-rendu de la dernière assemblée générale et rapport budgétaire
 - Budget prévisionnel
 - Attestation d'assurance
 - Relevé d'Identité Bancaire

Monsieur Paul BRULETTI, Madame Brigitte RUSSO, Conseillers municipaux délégués, intéressés à la délibération, quittent la salle.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï cet exposé,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **ADOPTE** la présente délibération
-

RESSOURCES HUMAINES

27/24 - Création de Poste

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;
VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée ;

CONSIDERANT les départs et les recrutements d'agents municipaux ;
CONSIDERANT l'évolution des postes de travail et des missions assurées par les services municipaux,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE CREER** le poste suivant à la date du 01 avril 2024 :
 - o Un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet, 30h, au service à la population, suite à une intégration directe.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï cet exposé,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **ADOPTE** la présente délibération

*Monsieur le Maire a rappelé les chiffres de fréquentation de la bibliothèque :
Nombre de visites au 1^{er} Mars 2024 : 1047
Nombre d'inscriptions : 304 (un peu plus de 10% de la population)*

28/24 - Actualisation du tableau des effectifs

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;
VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée ;

CONSIDERANT les mobilités d'agents municipaux ;
CONSIDERANT l'évolution des postes de travail et des missions assurées par les services municipaux,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'ACTUALISER** le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 1^{ER} avril 2024, selon document annexé.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où cet exposé,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **ADOpte** la présente délibération
-

DECISION DU MAIRE

05/24 – SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2122-22, 26° alinéa ;

Vu la délibération N° 02-24 en date du 25 janvier 2024, par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au Maire ;

Considérant qu'afin d'assurer le financement des dépenses d'investissement prévues au budget primitif Eau/Assainissement, la commune a besoin de contracter un emprunt.

LE MAIRE DECIDE

- **DE SOUSCRIRE** auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur un emprunt de 350 000,00 euros aux conditions énumérées ci-dessous :
 - Montant : 350 000,00 euros.
 - Durée : 25 ans.
 - Taux : 4,21 %.
 - Périodicité : Trimestrielle.
 - Type d'échéance : Constantes
 - Frais de dossier : 700,00 euros

- **DE SIGNER** tous les documents relatifs à cet emprunt et s'engage à inscrire au budget la somme nécessaire à son remboursement et au règlement des intérêts.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil Municipal, lors de la prochaine séance.

A Besse sur Issole, le 15 mars 2024

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe :

- **de la date du prochain conseil municipal qui aura lieu le mercredi 15 Mai à 18h (le jeudi 16 Mai se tiendra une réunion publique sur l'adressage, avec la participation de la Poste)**
- **de la date des élections européennes fixée au 9 Juin 2024. Un tableau relatif à la composition des bureaux et à l'organisation des permanences sera adressé aux conseillers municipaux.**
- **de l'inauguration, sur le parking du Pradon du 1^{er} composteur grutable, le 29 Mars 2024**
- **du report de l'inauguration des jardins familiaux au 4 Mai 2024 11h**
- **du passage de la flamme olympique à Flassans, le 10 Mai 2024. Un bus de 55 places sera mis gracieusement à la disposition de chaque commune du territoire de la communauté de communes Cœur du Var, pour les ressortissants Bessois intéressés. Départ 10h et retour 14h.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10

QUESTIONS DU PUBLIC

- Madame ROHRER évoque un cas de dengue à Besse et demande pourquoi la Municipalité n'effectue pas de traitements.
- Il lui est répondu que l'Agence Régionale de Santé a préconisé un traitement local, réalisé par l'EID (Entente interdépartementale), missionnée pour intervenir dans ce domaine. La Mairie n'en a pas la compétence.

FAIT A BESSE SUR ISSOLE LE 4 AVRIL 2024,

Le Maire,

Eric COLLEN

